

RIOM ès MONTAGNES

cantal
LE DÉPARTEMENT

28 et 29 Avril 2017

51ème RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE



COUPE DE FRANCE DES RALLYES

REGLEMENT

 **ESPACE AVÈZE**
MAISON DE LA GENTIANE

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**

Comité Régional
Sport Automobile Auvergne

ASA 
ARVERNE 

51^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

28 et 29 Avril 2017

Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : 1/03/2016
Ouverture des engagements : 1/03/2016
Clôture des engagements : 17/04/2017 à minuit

Parution du road- book : 22/04/2017 à disposition au siège de l'A.S.A. ARVERNE et au bar brasserie Le Lutéa (04 71 78 01 05) Place de la Mairie.

Dates et heures des reconnaissances : le 22/04/2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le 28/04/2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Vérifications des documents et des voitures le 28/04/2017 de 16h00 à 21h00 et le 29/04/2017 de 6h00 à 8h30 (Place de la Mairie RIOM -ès- Montagnes).

Heure de mise en place du parc de départ le 28/04/2017 à 16h00 (Parking de la Mairie)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 29/04/2017 à 9h00 (Salle R.de Ch Mairie RIOM -ès-M.)

Publication des équipages admis au départ le : 29/04/2017 à 9h30

Publication des heures et ordres de départ le : 29/04/2017 à 9h45

Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émarginé par tous les concurrents.

Départ de : Riom -ès-Montagnes le 29/04/2017 à 10h30

Arrivée à : Riom -ès-Montagnes le 29/04/2017 à partir de 16h40

Vérification finale le 29/04/2017 à SARL Garage des Gentianes à Riom -ès-Montagnes

Publication des résultats du rallye le 29/04/2017, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le 29/04/2017 au Gymnase de Riom -ès-Montagnes à partir de 20h00 (Repas offerts aux équipages).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 28 et 29 Avril 2017 en qualité d'organisateur administratif le 51^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport AUTomobile d'AUVERGNE numéro R/03 en date du 13 Février 2017, et de la F.F.S.A. Numéro 165 en date du 15 Février 2017.

Comité d'Organisation

Président : Roger DESMARIE

Membres : Michel DESMARIE, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, Claude MARQUE, Jean Blaise MIRAMONT, Stéphane DESSAUX

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA ARVERNE, 9 Avenue de la République B.P. 5 15400 RIOM-ès-MONTAGNES

Téléphone : 04 71 78 04 64 - 04 71 78 05 87 - 06 85 80 83 09

Fax : 04 71 78 19 38 - mail : m-desmarie@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Hôtel de Ville 15400 RIOM -ès-MONTAGNES

Lieu, date, horaire : le 28/04/2017 de 16h00 à 21h00 et le 29/04/2017 de 6h00 à 19h30

Organisateur technique

A.S.A. ARVERNE représentée par Michel DESMARIE
Adresse : 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM -ès- MONTAGNES

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : Serge RIBIERE licence 17515
Membres : Etienne GARDETTE licence 8272 – Michel BEAULATION licence 3816

Directeur de Course : Marc HABOUZIT licence 7145

Directeur de Course Adjoint : Christelle HABOUZIT licence 128356
Directeur de Course Spéciale : François CHASSAGNOL licence 15142
Directeur de Course Spéciale : Michel VAURIE licence 1059
Directeur de Course Tricolore : Michel DESMARIE licence 19848

C.S. Responsable Chrono : Patrick CRUANES licence 19927

Médecin Chef : Dr J.-Frédéric POURQUIER
Médecin ES : Dr Gilles ROCHE

Commissaires Techniques : Responsable : André BOIVIN licence 3572
Adjoint : Jacques MONTJOTIN licence 8818
Adjoint : A nommer en cas de besoin

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC) Catherine PASTOREK licence 15145
(CRAC) Xavier ARISTIDE licence 32245

Chargé des relations avec la presse : Stéphane DESSAUX licence 240529

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 **Coefficient 2**
et pour le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le: 28/04/2017 de 16h00 à 21h00 et le 29/04/2017 de 6h00 à 8h30 à Entrée Mairie Place Charles de Gaulle à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications techniques auront lieu le 28/04/2017 de 16h15 à 21h15 et le 29/04/2017 de 6h15 à 8h45 Place de la Mairie à Riom -ès-Montagnes

Les vérifications finales seront effectuées : le 29/04/2017 au Garage des Gentianes

Adresse : Z.A. du Coudert à Riom-ès-Montagnes

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 17/04/2017 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **80 voitures** maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295,00 € (chèque à établir à l'ordre de « ASA ARVERNE »)

- sans la publicité facultative des organisateurs : 590,00 € (x 2)

-Equipage licencié à l'ASA ARVERNE : 150,00€ - un seul des deux : engagement ramené à 200,00€.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

Tout dossier incomplet sera mis en liste d'attente.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

R5/A7S/GT10/A7K/A8/R4/N4/A6K/R2/A7/F2000.14/N3/GT9/A6/A5K/F2000.13/R1/N2/N2série/F2000.12/N1 F2000.11

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc prévu Place du Monument, (Parc situé après le parc de regroupement). Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les dépanneuses dans les spéciales servent uniquement à enlever les véhicules gênant le bon déroulement du rallye. Tout autre dépannage sera facturé après entente avec le dépanneur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mmx140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 126,90 km.

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,30 km.

Les épreuves spéciales sont ES 1 – 3 - 5 Puy Mary (8,00 km) ES 2– 4 – 6 Puy Sancy (5,10km).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 22/04/2017 et 28/04/2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

Nous vous informons que le jour du rallye, les « cordes » pourront être matérialisées par de la rubalise, du treillis et ou des piquets selon les cas.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

- 7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Scratch : 1er : 300€ 2ème : 250€ - 3ème : 150€- 4ème : 100€

Groupe : 1er : 150€ si 10 partants ou plus
2ème : 100€ si plus de 15 partants

Classe : 1er : 295€ si 10 partants ou plus
1er : 150€ si moins de 10 partants

2ème : 150€ si plus de 12 partants
3ème : 80€ si plus de 15 partants

Classes confondues pour la remise des prix : N2-N2 Série, A5-AK5, A6- AK6 et A7-AK7-A7S

Féminin : 300€ si plus de 5 partants - 100 si moins de 5 partants

Prix en nature (valeur 25€) remis à tous les équipages aux vérifications administratives

Coupes : 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).

Hemdé Sport
Events

